

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 026-212602528-20260629-CM2026_5_15-DE



L'An deux mille vingt-six, le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOUSET, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Suzanne BROT, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Jérémy POURCHAILLE, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Anna ROMAJOT, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Jean-Michel BOCHATON, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Patrick GROUPIERRE à Suzanne BROT, Sandrine AUGIER à Claude ILLY

**OBJET : MISE A DISPOSITION PAR VALENCE ROMANS AGGLOMERATION DE SON PROFIL
ACHETEUR POUR LES MARCHES PUBLICS**

Madame le Maire expose :

Une convention de mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics a été signée en 2021 avec Valence Romans Agglo (approuvée par la délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2021) afin de répondre aux attentes des communes en mettant gratuitement à leur disposition un profil acheteur.

La commune souhaite renouveler cette mise à disposition.

Les frais d'abonnement annuel et de création du compte sont pris en charge par Valence Romans Agglo.

Seules les annonces publiées auprès du JOUE, BOAMP ou d'un Journal d'Annonces Légales restent à la charge de la ville.

Les prestations ponctuelles pourront être refacturées annuellement par Valence Romans Agglo. Un forfait de 100 « demandes de devis » par année calendaire et par commune pourra être effectué par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation. En cas de dépassement, l'agglo pourra facturer les cents premières demandes de devis et les suivantes suivant le prix unitaire en cours.

La convention se renouvelle par accord tacite entre les parties, par période d'un an, jusqu'au terme du mandat du Président de Valence Romans Agglo.

Le conseil municipal décide par 33 voix pour :

- d'approuver le renouvellement de la convention de mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec Valence Romans Agglomération.
- d'autoriser et mandater Madame le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 30 juin 2026

Le Maire,
Geneviève GIRARD

